

28.09.
2023

Nouvelle organisation pour l'aide à domicile à Concarneau : le CCAS transfère ses services à l'ADMR

A partir du 1er décembre 2023, l'activité d'aide à domicile du CCAS de Concarneau devrait être transférée à l'Association à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Concarneau-Trégunc.

La Ville de Concarneau a toujours manifesté sa détermination à maintenir son service d'aide à domicile. Cependant, face aux évolutions légales et réglementaires récentes liées notamment aux obligations d'investissements numériques pour les Services d'Aide à Domicile et à l'application depuis juillet 2023 de la réforme des services d'aide à domicile obligeant les services à se transformer en Service Autonomie Domicile, une réflexion approfondie est devenue inévitable.

Avec seulement deux aides à domicile pour 53 bénéficiaires, suite au départ à la retraite de 3 agents, le service du CCAS se trouve confronté à des défis considérables. En raison du faible volume d'heures attribuées au CCAS et des difficultés de recrutement, le Conseil d'Administration du CCAS a validé le rapprochement avec l'ADMR. Il devrait valider ce transfert d'activités en octobre prochain.

L'ADMR, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, est le premier réseau associatif national de service à la personne et partage les mêmes valeurs que le CCAS. Elle poursuit un objectif constant d'amélioration de la qualité de ses services, de satisfaction de ses bénéficiaires, de leurs familles et de ses salariés. Actuellement, l'ADMR de Concarneau-Trégunc, forte de ses 72 aides à domicile, apporte son aide à près de 500 personnes, une preuve de son engagement envers la communauté.

Ce changement s'appuie sur le succès de la transition similaire réalisée par le CCAS de Trégunc, et de nombreuses réunions de travail ont eu lieu au cours de l'année écoulée pour garantir une transition harmonieuse. Des réunions de concertation avec les aides à domicile ont eu lieu depuis octobre 2022 et elles acceptent ce changement, qui ne perturbera pas leur situation. Les 53 bénéficiaires ont également été contactés pour leur expliquer les raisons de ce changement et les accompagner dans cette période de transition.

Les deux aides à domicile intégreront l'ADMR Concarneau-Trégunc. Deux aides à domicile remplaçantes sont également intéressées pour intégrer l'ADMR. Les 53 bénéficiaires actuels du CCAS auront la possibilité d'être transférés en toute simplicité vers l'ADMR, qui s'est engagée à reprendre en charge leurs dossiers.

CONTACT PRESSE :
Direction de la communication
Bénédicte RAY-LE CORRE
02 98 50 39 04
benedicte.raylecorre@concarneau.fr

VILLE DE CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville - BP 238
29182 CONCARNEAU

+ D'INFOS : www.concarneau.fr

Ainsi, le transfert d'activités sera effectué en toute continuité. Le nombre de personnes souhaitant être transférées vers l'ADMR ou opter pour une autre structure reste à déterminer. Toutefois, dans la mesure du possible, les binômes aidants-aidés resteront les mêmes, afin de limiter au maximum les perturbations dans la vie quotidienne des bénéficiaires.

En parallèle, le CCAS continuera de jouer un rôle essentiel dans l'accueil, l'information et l'orientation du public, tout en développant de nombreux projets visant à renforcer le lien social avec les associations locales, notamment la Semaine bleue et les heures civiques.